

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député pourrait peut-être reprendre son siège. J'hésite à l'interrompre, mais il me semble que la discussion s'éloigne de plus en plus du sujet qui doit retenir l'attention de la Chambre en ce moment, c'est-à-dire la motion de privilège présentée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. J'inviterais les honorables députés qui veulent participer à cet intéressant débat à s'en tenir au point soulevé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Laniel: Monsieur l'Orateur, mon argumentation est bien simple: c'est que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre semble vouloir nier le droit à l'information à la population et à tous les députés. Par exemple, une critique semblable, visant à refuser aux députés ministériels le droit à l'information, à la consultation et à la participation, a été faite par l'opposition. Cela indique tout de même qu'il existe, dans l'opposition, un négativisme qui ne conduit nulle part et qui est dépassé dans le monde d'aujourd'hui.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je remercie les honorables députés des avis et des conseils qu'ils ont donnés à la présidence. On m'informe de l'existence d'un certain nombre de précédents que devrait étudier la présidence avant de prendre une décision. Si les honorables représentants le permettent, je laisserai la chose en suspens et j'étudierai les précédents qu'on m'a signalés. Je le ferai le plus tôt possible et je pourrai peut-être d'ici quelques heures annoncer ma décision en ce qui concerne la motion que propose l'honorable député, et dire alors s'il y a, à première vue, question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

LES FONDS MUTUELS ET LES CONTRATS DE PLACEMENT

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du comité canadien d'étude des fonds mutuels et des contrats de placement.

Il s'agissait d'un groupe d'étude spécial fédéral-provincial. Je voudrais remercier tous les membres du comité et tous ceux qui les ont aidés à préparer ce rapport exhaustif. Les députés comprendront pourquoi j'aimerais l'étudier avant de faire d'autres commentaires.

[M. Laniel.]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA SITUATION DANS LES RÉSERVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, si la Chambre y consent, j'aimerais présenter une motion conformément à l'article 43 du Règlement. J'entends un vis-à-vis s'écrier: «Pas de consentement, monsieur l'Orateur». Ce qui veut dire: Inutile de me renseigner, j'ai déjà pris mon parti. L'article 43 est conçu en ces termes:

Dans un cas d'urgence toute motion peut être faite du consentement unanime de la Chambre, sans qu'il soit nécessaire de donner l'avis prescrit par l'article 42, pourvu que le député qui en prend l'initiative ait préalablement expliqué cette urgence.

J'aimerais signaler, pour bien montrer qu'il s'agit d'un cas d'urgence, qu'il y a deux ans ou à peu près, le comité des affaires indiennes et du nord canadien s'appropriait à faire la grande tournée des réserves indiennes. La situation était critique et il fallait, de toute urgence, prendre des mesures. Malheureusement, d'autres événements bien connus des députés de la Chambre sont survenus depuis, notamment l'avènement de la société juste, et les visites n'ont jamais eu lieu. Dans l'interval, la situation dans les réserves s'est considérablement dégradée, comme nous l'avons appris à la Chambre par les divers commentaires des députés.

Je soulève la question maintenant à la suite d'un rapport en provenance du Manitoba selon lequel un comité itinérant de l'Assemblée législative manitobaine a visité une réserve au lac Reindeer dans le Manitoba septentrional pour y découvrir que cette localité entreprend un hiver rigoureux avec peu de nourriture. Le rapport est corroboré par M. G. E. Smith, anthropologue du Musée national du Canada, qui a séjourné plusieurs mois dans la région, et qui s'exprime ainsi:

La perspective est triste. Avec le gel tardif, il est même question qu'il n'y ait pas de convois de tracteurs ici cet hiver.

Puisque les affaires indiennes sont directement du ressort d'Ottawa, j'aimerais proposer, appuyé par le député d'Athabasca (M. Yewchuk),

Que le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit autorisé à siéger à différents endroits afin qu'il puisse, pendant le congé de Noël, enquêter sur la situation en détérioration rapide des Indiens du Canada et faire rapport immédiatement à la Chambre sur ce sujet.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Les honorables représentants ont entendu la